

Crozon

La presqu'île devient une réserve naturelle régionale

Le conseil régional a voté vendredi pour le classement de la presqu'île de Crozon comme « espace remarquable de Bretagne ». L'aboutissement d'un travail de longue haleine.

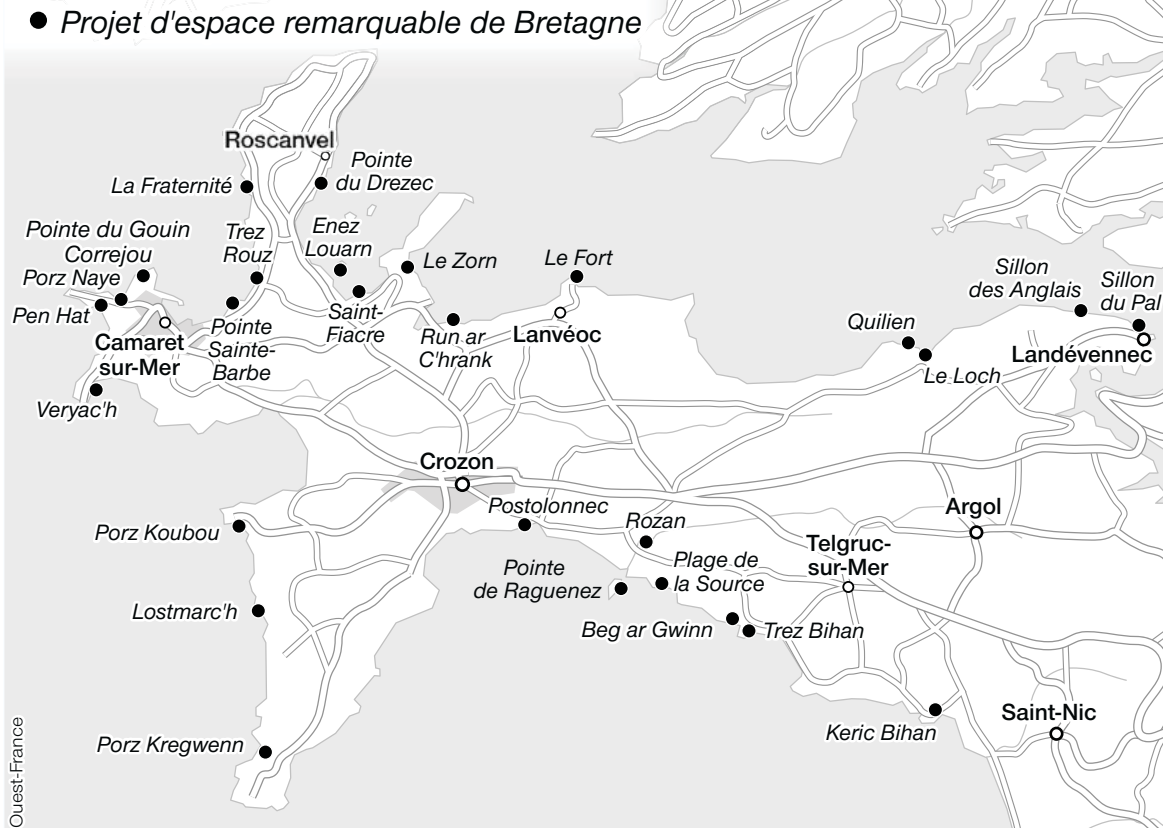
La presqu'île s'inscrit désormais officiellement dans le cercle très fermé des huit réserves naturelles bretonnes. Elle rejoint les landes du Craou et du Vergam dans le Finistère, les landes de Monténeuf et l'étang du Pont de Fer dans le Morbihan, le sillon de Talbert et les landes de Lan Bern et Magoar dans les Côtes-d'Armor, ainsi que les étangs du Petit et du Grand Loc'h et le marais de Sougeal en Ille-et-Vilaine.

27 sites

Le nouvel espace remarquable de la presqu'île de Crozon est composé de 27 sites valorisés pour leur intérêt géologique, essentiellement des falaises en bord de mer. Le classement d'une réserve comme « espace remarquable de Bretagne » (ERB) a pour but de protéger le patrimoine écologique au niveau régional. Au total, cette réserve naturelle représente un espace de 28 ha. 87 parcelles sont communales et 78 appartiennent à des propriétaires privés.

Richesses géologiques

C'est le premier ERB à cheval entre terre et mer. Les pieds de falaises de la presqu'île laissent voir les milliers d'années de formation du Massif armoricain, cœur géologique de la Bretagne. Ce classement permettra de faire visiter ces sites de bord de mer



La nouvelle réserve naturelle régionale de la Presqu'île de Crozon se distingue par le nombre de ses sites classés, marqués d'un point noir : 27 au total, essentiellement des falaises.

tout en les protégeant.

Concertation

Le vote du conseil régional met fin à de longs travaux visant à définir ce projet d'ERB. Le Parc naturel

régional d'Armorique a mené une partie des procédures administratives nécessaires. Des concertations ont eu lieu au sein des communes concernées. C'est la communauté de communes qui sera chargée de

gérer cette nouvelle réserve naturelle. Ce classement en « Espace remarquable de Bretagne » est valable pour 6 années renouvelables.

Alexandre POUSSART.